

Charte graphique gouvernementale – déclinaison territoriale

La réforme de l'administration territoriale de l'État mise en œuvre depuis le 1^{er} janvier 2010 se traduit par une profonde évolution de l'organisation des services de l'État aux niveaux régional et territorial.

Selon l'instruction du 8 avril 2010 du premier ministre, la charte graphique gouvernementale actuellement en vigueur pour les services territoriaux de l'État évolue.

La place du préfet, au cœur du dispositif régional et départemental, est réaffirmé par l'utilisation du terme « Préfet » sur les supports de communication et d'information.

Les aménagements apportés à la charte graphique gouvernementale obéissent à une approche fonctionnelle. Une même structure pourra être amenée à utiliser des en-têtes différents, selon l'autorité au nom de laquelle elle agit.

Les déclinaisons pour les services déconcentrés du ministère de la culture et de la communication en région devront prendre les formes suivantes :

Pour la Papeterie :

- En en-tête figure l'identifiant du gouvernement (la Marianne tricolore), accompagné de l'intitulé de l'autorité compétente pour la mission concernée au nom de laquelle la lettre ou le document est envoyé (sous forme typographique)

Exemples d'utilisation par les directions régionales des affaires culturelles (DRAC)

- Quand elles interviennent dans le cadre d'une **mission relevant du pouvoir du préfet de région**

Par exemple pour un direction régionale

En-tête :
identifiant gouvernemental
+ préfet de la région xxxxx
(à décliner avec l'intitulé de la région)

Colonne de gauche :
intitulé de la direction régionale concernée



- Dans la colonne de gauche figure l'intitulé du service, administratif ou technique, chargé de la mise en œuvre de la compétence, en précisant la zone géographique concernée.

Cet intitulé pourra se décliner pour le responsable de l'entité, quand celui-ci s'exprime en son propre nom ;

- Au-dessus de la signature est indiquée la mention de la délégation et la qualité du signataire ;
- En bas de page sont précisées les coordonnées de l'autorité à laquelle répond la personne recevant le courrier.

Seul l'identifiant gouvernemental peut être associé à l'émetteur, que ce soit au niveau de l'autorité compétente pour la mission concernée, ou de l'autorité à qui la compétence a été déléguée. Dans le cas où l'autorité compétente est un ministère, l'intitulé placé sous l'identifiant gouvernemental devra être sous forme typographique, sans reprise du logotype quand il y en a un.

Exemples d'utilisation par les directions régionales des affaires culturelles (DRAC)

- Quand elles interviennent dans le cadre d'une **mission relevant du pouvoir de leur ministère de tutelle**

En-tête :

identifiant gouvernemental
+ ministère xxxxx
(à décliner avec l'intitulé du ministère)

Colonne de gauche :

intitulé de la direction régionale

Par exemple



Pour les outils de communication :

C'est à dire tous les supports de communication, papier ou numérique (sites Internet) sur lesquels l'État est considéré comme l'émetteur de l'information.

Seul le bloc marque comportant l'identifiant gouvernemental peut être associé à l'émetteur que ce soit au niveau de l'autorité compétente pour la mission concernée, ou de l'autorité à qui la compétence a été déléguée. **Aucun visuel ou univers graphique ne doit venir en accompagnement**

Exemples d'utilisation par les directions régionales
des affaires culturelles (DRAC)

- Quand elles interviennent dans le cadre d'une **mission relevant du pouvoir de leur ministère de tutelle**

Par exemple



dimension minimale d'utilisation du bloc-marque
(hauteur 24 mm)

Exemples d'utilisation par les directions régionales des affaires culturelles (DRAC)

- Quand elles interviennent dans le cadre d'une mission relevant du pouvoir du préfet de région



dimension minimale d'utilisation du bloc-marque
(hauteur 24 mm)

Néanmoins pour les outils de communication interne, il est possible d'envisager un univers graphique (utilisation d'un code couleur par exemple), sans que celui-ci ne soit associé à un visuel ou à un logotype fonctionnant avec l'intitulé de l'émetteur.